

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2009**

Ont assisté à la séance : Monsieur Christian CIBIER, Maire ; M. MARTINET, Mme VACHER, M. REPERANT, Mme TOUALY, M. BOYER, Maire Adjoint, MM. BAUJARD, GENTY, Mme NABORD, M. PERRET, Melle LISSILOUR, MM. MICHELET, MARCADE, Mme ZIAT.

Absents excusés : Mme MULLER, M. MEDINA, Mme BENAD, M. HERNIOU, Mmes DOYEN, DEVIGNOT, M. DUFAU.

Absente : Mme BOURDIAUX.

Pouvoirs de : Mme BENAD à M. REPERANT  
M. HERNIOU à M. CIBIER  
Mme MULLER à Mme ZIAT  
M. DUFAU à M. MARCADE

Secrétaire de séance : Mme NABORD.

-:~::~:~::~:~::~:~::~:-

## **ORDRE DU JOUR**

### **I – RAPPORTS SUR L’EAU ET L’ASSAINISSEMENT 2008**

**II – SYNDICAT MIXTE DE L’EST SEINE ET MARNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – GESTION ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE DES DECHETS MENAGERS : OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L’ENVIRONNEMENT (SMETOM – GEEODE) – MODIFICATION DES STATUTS – ELECTION DES DELEGUES**

**III – A.I.P.I. (ATELIERS POUR L’INITIATION, LA PRODUCTION ET L’INSERTION) – BAIL A REHABILITATION – 33, RUE ARTHUR CHAUSSY –**

**IV – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

**V – ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**VI – QUESTIONS DIVERSES**

-:~::~:~::~:~::~:~::~:-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 30.

Le compte-rendu du 28 Mai 2009 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur CIBIER passe à la première question à l'ordre du jour.

### **I – RAPPORTS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2008**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur REPERANT – Maire Adjoint chargé de ce dossier.

#### 1°) Compte-rendu technique – Assainissement

Monsieur REPERANT souligne qu'en 2008, la Nantaise des Eaux a effectué, au niveau du réseau

- 18 vérifications de branchements
- 8 branchements neufs
- le curage de 1 150 ml de réseau
- l'inspection télévisée de 150 ml de réseau
- 3 débouchages.

Au niveau des postes de relèvement, une sonde et une télésurveillance ont été installées sur le poste « rue de la Paix » afin de mieux contrôler le débit et les alarmes.

Quant à la station d'épuration, elle fonctionne à 79 % de sa capacité nominale hydraulique, elle a reçu un débit moyen journalier de 590m<sup>3</sup>.

Lors des bilans 24 h, l'installation fonctionnait en moyenne à 69 % de sa charge organique.

Les travaux pour l'installation d'une télésurveillance ainsi que la création d'un poste de chloration, ont été réalisés.

Les propositions d'amélioration ont été les suivantes :

- mise en conformité du réseau Lamartine (déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire)
- contrôle de conformités d'assainissement collectif
- modification du regard d'évacuation du poste de refoulement « rue de la Paix »

- installation de clapets anti-retour sur les canalisations de refoulement du poste « rue de la Paix »
- modification de l'évacuation des eaux de drainage des lits à la station d'épuration
- réfection de deux lits de séchage.

Il souligne que le nombre d'abonnés est passé de 1099 en 2007 à 1119 en 2008, soit une évolution de 1,8%.

Les volumes facturés en 2008 ont été de 136 976 m<sup>3</sup>, ce qui représente une variation de - 2% entre 2007 et 2008.

Le volume reçu à la station est de 215 534 m<sup>3</sup> ce qui donne un rendement réseau de 64 %.

En conclusion, le réseau draine des eaux parasites qui peuvent provenir de mauvais branchements et du réseau unitaire.

Les caractéristiques du réseau sont les suivantes :

- eaux usées	13 508 m en 2007	13 718 en 2008
- réseaux unitaires	2 030	2 030
- eaux pluviales	14 962	15 172
Total .....	30 500	30 920

En ce qui concerne la station d'épuration, le volume traité est de 215 534 m<sup>3</sup> pour l'année 2008 soit un débit moyen de 589 m<sup>3</sup>/j.

La station est dimensionnée pour recevoir un débit à traiter de 750m<sup>3</sup>/j. L'installation est donc en sous charge hydraulique, elle est à 69 % de sa capacité nominale.

1 518 m<sup>3</sup> de boues ont été extraits.

100,2 t de boues brutes ont été évacuées au centre de compostage.

## 2°) Compte-rendu technique – Eau potable

Monsieur REPERANT précise que l'eau distribuée au cours de l'année 2008 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires excepté pour certains pesticides (déséthylatrazine). Ces dépassements n'ont pas empêché la consommation de l'eau.

La proposition d'amélioration au niveau du réseau de distribution serait d'installer des compteurs de sectorisation.

L'eau distribuée sur la commune de Verneuil l'Etang est d'origine souterraine. Pour l'année 2008, 161 705 m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés soit une évolution de - 16 % par rapport à 2007.

Les caractéristiques de l'eau brute respectent les limites de qualité des eaux destinées à la production d'eau potable.

La consommation d'énergie totale pour l'année 2008 s'élève à 54 631 kWh.

La réglementation impose le nettoyage des ouvrages de stockage d'eau potable une fois par an. Le réservoir a été nettoyé le 22/02/2008.

Monsieur REPERANT précise que la longueur totale du réseau de distribution est de 16,528 km. Le nombre d'abonnés est passé de 1129 en 2007 à 1146 en 2008, soit une évolution de 1,5%.

Le volume distribué en 2008 a été de 139 976 m<sup>3</sup>, ce qui représente une variation de -3,50 % entre 2007 et 2008.

La Nantaise des Eaux Services a réalisé 21 branchements neufs au cours de l'année 2008 et a renouvelé 126 compteurs.

### 3°) Compte-rendu financier

Monsieur REPERANT précise que le tarif unitaire 2008 pour une facture de 120 m<sup>3</sup> était de 3,1183 €/m<sup>3</sup> T.T.C.

Il donne **la synthèse des recettes financières** :

<b>SYNTHESE EAU POTABLE</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>Evolution</b>
Recette part fermière	113 180,36	112 500,35	0,60 %
Recette part collectivité	43 021,34	43 563,53	- 1,24 %
Taux d'impayés	1,89 %	1,41 %	34,08 %

<b>SYNTHESE EAUX USEES</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>Evolution</b>
Recette part fermière	77 638,60	77 249,42	0,50 %
Recette part collectivité	71 250,31	70 855,08	0,56 %
Taux d'impayés	2,02 %	1,44 %	40,19 %

**Synthèse des reversements de surtaxe**

<b>ACOMPTE VERSES</b>	<b>Date</b>	<b>Montant</b>
1 <sup>er</sup> acompte 2008	01/08/2008	18 082,89 €
2 <sup>ème</sup> acompte 2008	03/02/2009	17 868,34 €
Solde surtaxe Eau potable 2008		6 898,03 €

<b>ACOMPTE VERSES</b>	<b>Date</b>	<b>Montant</b>
1 <sup>er</sup> acompte 2008	01/08/2008	30 009,11 €
2 <sup>ème</sup> acompte 2008	03/02/2009	29 654,35 €
Solde surtaxe Assainissement 2008		11 272,17 €

Monsieur REPERANT donne connaissance **des consommations d'eau potable 2008**, à savoir :

	<i>Volume</i>	<i>Recette collectivité</i>	<i>Recette fermière</i>
<i>Total consommation 1<sup>er</sup> trimestre</i>	<i>66 964</i>	<i>20 799,02 €</i>	<i>37 560,23 €</i>
<i>Total consommation 2<sup>ème</sup> trimestre</i>	<i>71 517</i>	<i>22 213,18 €</i>	<i>40 944,96 €</i>

Il donne ensuite le détail de **la consommation Assainissement**, à savoir :

	<i>Volume</i>	<i>Recette collectivité</i>	<i>Recette fermière</i>
<i>Total consommation 1<sup>er</sup> trimestre</i>	<i>65 428</i>	<i>34 552,53 €</i>	<i>37 320,09 €</i>
<i>Total consommation 2<sup>ème</sup> trimestre</i>	<i>69 515</i>	<i>36 710,87 €</i>	<i>40 332,64 €</i>

Pour conclure, il précise que le bilan financier eau potable donne un résultat de 7 902,84 € et celui de l'assainissement de - 11 500,48 €.

Après cet exposé,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ADOPTE** ces rapports.

**II - SYNDICAT MIXTE DE L'EST SEINE ET MARNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES - GESTION ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE DES DECHETS MENAGERS : OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ENVIRONNEMENT (SMETOM - GEEODE) - MODIFICATION DES STATUTS - ELECTION DES DELEGUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SICTOM de la Région de PROVINS, au cours de sa réunion du 11 Juin 2009, a approuvé les modifications apportées aux statuts du SMETOM - GEEODE.

Les modifications résultent de la décision d'assurer, par le SMETOM - GEEODE, la compétence « collecte des déchets » aux lieu et place du SICTOM de la Région de PROVINS, et ont été prises en compte dans tous les articles des statuts où cela s'est avéré nécessaire.

Il convient de préciser que le transfert de la compétence collecte des déchets au SMETOM - GEEODE permettra la dissolution de fait du SICTOM de la Région de PROVINS, dans la mesure où la collecte des déchets est la seule compétence actuellement exercée, ce qui aura l'avantage d'assurer une meilleure compréhension du fonctionnement du service des déchets ménagers, dans la mesure où la gestion globale des déchets sera assurée par une seule collectivité et les actuels membres du SICTOM de la Région de Provins dissous deviendront de plein droit membres du SMETOM - GEEODE.

Chaque assemblée des collectivités membres doit, dans l'objectif de permettre à Monsieur le Préfet de prendre la décision définitive, se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération susvisée du SMETOM - GEEODE du 11 Juin 2009, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. A défaut, l'avis de l'assemblée est réputé favorable.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, par son vote, sur les nouveaux statuts du SMETOM - GEEODE, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, et qui prendront effet à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, date du transfert de la compétence « collecte des déchets » à cette collectivité.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité,

les statuts modifiés du SMETOM - GEEODE, prenant effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2010, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,

ACTE son adhésion de droit au SMETOM – GEEODE,

ELIT les délégués qui le représenteront à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au SMETOM – GEEODE selon le mode de représentation défini dans les nouveaux statuts de ce syndicat, à savoir :

- . Délégué titulaire : Monsieur MARTINET Christophe – Maire Adjoint
- . Délégué suppléant : Monsieur MARCADE Jean-Michel – Conseiller municipal

**III – A.I.P.I. (ATELIERS POUR L’INITIATION, LA PRODUCTION ET L’INSERTION) – BAIL A REHABILITATION – 33, RUE ARTHUR CHAUSSY –**

Monsieur le Maire rappelle que les logements situés 33, rue Arthur Chaussy font l’objet d’une convention de bail de gestion de logements réhabilités avec les Ateliers pour l’Initiation, la Production et l’Insertion (A.I.P.I.), et ce jusqu’au 30 Septembre 2009.

Du fait de l’état général dans lequel se trouve cet immeuble, un nouveau projet de bail à réhabilitation a été proposé par les Ateliers pour l’Initiation, la Production et l’Insertion.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d’acte correspondant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l’unanimité,**

**PREND ACTE** du projet présenté par Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** que la durée du bail est de quinze ans à compter de l’achèvement des travaux qui devra intervenir dans le délai de 2 ans à compter de la signature du bail,

**INDIQUE** que pendant cette période, les loyers seront perçus par l’Association AIPI,

**PRECISE** qu’à l’issue de cette durée, lesdits logements seront restitués à la Commune qui pourra louer ces logements et de nouveau en percevoir les loyers,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l’Association A.I.P.I. ledit bail à réhabilitation.

#### **IV – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les immobilisations affectées au service d'eau et d'assainissement doivent faire l'objet, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, d'une dotation annuelle aux amortissements. Il est donc obligatoire de pratiquer l'amortissement des immobilisations, mais aussi un amortissement des subventions d'équipement octroyées pour la réalisation ou l'acquisition de ces mêmes immobilisations.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la durée d'amortissement de ces immobilisations.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, vu l'instruction M49 et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit la durée des amortissements :

- Frais d'études et de recherche .....	5 ans
- Réseaux d'assainissement .....	50 ans
- Stations d'épuration (ouvrages de génie civil)	
. ouvrages lourds .....	50 ans
. ouvrages courants tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc. ....	25 ans
- Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau..	30 ans
- Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques .....	15 ans

Le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent en 1 an est fixé à 1000 €.

#### **V – ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire indique que la Trésorerie de Guignes Rabutin sollicite l'admission en non-valeur de sommes irrécouvrables dont le détail est précisé ci-après :

  . frais de cantine Septembre 1999 – Titre de recette n° 359-1999 -  
pour un montant de 37,08 €

  . frais de cantine Octobre-Novembre-Décembre 1999 – Titre de  
recette n° 418-1999 - pour un montant de 128,85 €

  . frais de cantine et d'étude – Titre de recette n° 183-2004 – pour un  
montant de 351,99 €



. frais de cantine Février 1999 – Titre de recette n° 55-1999 – pour un montant de 1,96 €

. frais de cantine Avril 1999 – Titre de recette n° 132-1999 – pour un montant de 51,04 €

. frais de cantine Juin 1999 – Titre de recette n° 214-1999 – pour un montant de 62,38 €

. frais de cantine Décembre 1999 – Titre de recette n°388-1999 – pour un montant de 37,84 €

En effet, soit les poursuites engagées ont été infructueuses, soit la dette étant d'un montant inférieur au seuil fixé, aucune poursuite par voie de saisie ne peut être exercée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**EST FAVORABLE** à ces admissions en non-valeur.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne une information concernant la Société VALFRANCE. Il s'agit d'un arrêté préfectoral portant application de mesures d'urgence prises à l'encontre de cette société suite à l'incendie qui s'est produit dans un magasin de stockage d'engrais le 12 Mai dernier.

L'exploitant est mis en demeure d'effectuer des travaux de mise en sécurité du magasin de stockage d'engrais.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de lettres de remerciements émanant d'associations pour l'octroi d'une subvention municipale, à savoir :

- la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Tunisie-Maroc)
- la Prévention Routière
- le Foyer des Clochers de l'Yerres (non seulement pour la subvention mais aussi pour le prêt de matériel et la participation des employés municipaux pour le transport et la manutention, et aussi aux élus qui ont donnés un coup de main ou qui se sont déplacés).

Il a également donné lecture de remerciements émanant de familles qui ont perdu un être cher, la famille BIERRY et la famille GLEYAL.

-:- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.

-:- :- :- :- :- :-